

## **Maroc-Suisse :Coopération en matière de gestion des crises**

### **Actualité Maroc**

Posté par: Visiteur

Publié le : 15-05-2007 01:26:53

**Une déclaration d'intention de coopération en matière de gestion des crises et des risques visant à mettre en oeuvre un cadre de partenariat bilatéral a été signée, vendredi, entre le ministère de l'Intérieur et la Direction du Développement et de la Coopération de la Confédération helvétique (DDC).**

Cette coopération entre les gouvernements du Maroc et de la Suisse en matière de prévention et de préparation aux catastrophes naturelles et technologiques vise la réduction des risques et du taux de vulnérabilité et le renforcement des capacités de riposte aux niveaux national, régional et local, indique un communiqué du ministère de l'Intérieur.

Le document, signé par M. Mohamed Saâd Hassar, Wali secrétaire général du ministère de l'Intérieur et l'ambassadeur de Suisse au Maroc, M. Christian Dunant, ouvre la voie à la mise en place d'actions de coopération concrètes avec quatre régions pilotes au Maroc à savoir Fès-Boulemane, Tadla-Azilal, Taza-Al Hoceima-Taounate et Tanger-Tétouan.

Le communiqué rappelle que suite aux Hautes instructions de SM le Roi Mohammed VI, le ministère de l'Intérieur a mis en place, en novembre 2005, un Groupe de travail sur la gestion des crises et des risques (GTGCR) chargé d'élaborer des propositions et de mettre en place, en concertation avec les élus, les autorités locales et l'ensemble des intervenants, des outils de planification et de gestion des risques aussi bien à l'échelle nationale que régionale et locale.

Ce Groupe a ainsi réalisé à l'échelle de l'ensemble des régions du Royaume des diagnostics détaillés des risques, élaboré des procédures de prévention et d'intervention et mis à jour des plans de gestion des risques et des crises, ajoute la même source, soulignant que cette démarche a été accompagnée par un renforcement des moyens d'intervention et un pré-positionnement de ces moyens au niveau des régions et des provinces et préfectures en fonction de la cartographie des risques.

Et d'ajouter que le ministère de l'Intérieur, conscient de l'importance et de la richesse de l'expérience internationale dans ce domaine, s'inscrit dans une démarche d'ouverture et d'échange qui permet au Royaume de tirer profit des possibilités de coopération et des meilleures pratiques internationales.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la déclaration d'intention de coopération signée avec la Confédération helvétique qui constitue une référence internationale dans le domaine de prévention et gestion des risques, poursuit le communiqué.

Source : MAP